



Ordonnance de télécom CRTC 2025-138

Version PDF

Référence : 2025-36

Gatineau, le 12 juin 2025

Norouestel Inc. – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1237 Tarif général et Tarif des services téléphoniques privés – Reclassification de Tsiigehtchic (Territoires du Nord-Ouest), de Fort McPherson (Territoires du Nord-Ouest) et d'Atlin (Colombie-Britannique) de collectivités de type C à des collectivités de type B ¹	9 décembre 2024	31 janvier 2025
Norouestel Inc.	AMT 1238 Tarif des services d'accès – Service de raccordement de gros – Reclassification de Tsiigehtchic (Territoires du Nord-Ouest), de Fort McPherson (Territoires du Nord-Ouest) et d'Atlin (Colombie-Britannique) de collectivités de type C à des collectivités de type B	9 décembre 2024	31 janvier 2025

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées

¹ Norouestel Inc. (Norouestel) classe chaque collectivité qu'elle dessert en type A, B ou C selon les liaisons de transport utilisées pour la desservir. Les collectivités de type A sont desservies par des liaisons de transport par fibre qui forment le cœur du réseau de Norouestel. Les collectivités de type B sont raccordées à une ou plusieurs collectivités de type A au moyen de la fibre. Les collectivités de type C sont reliées à une ou plusieurs collectivités de type A par radio à micro-ondes ou une combinaison de radio à micro-ondes et de liaisons de transport par fibre. Par l'achèvement de l'installation de la fibre, ces collectivités sont maintenant desservies au moyen de la fibre.

au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général